



Aide à domicile

Les difficultés de recrutement auraient pu s'anticiper Cinq ans en arrière, ce qu'on en disait...

En mai 2017, il y a un peu plus de cinq ans, l'Insee publiait un *Insee Analyses – Pays de la Loire* ⁽¹⁾ sur les évolutions des services à la personne dans la région. Les auteurs, Philippe Bourieau et Aurélie Goin, soulignent le renforcement de la position des entreprises privées et le recul de l'emploi direct, même s'il est alors toujours le plus important dans le secteur d'activité.

Les auteurs insistent surtout sur l'enjeu fort que constitue l'attractivité pour ce secteur « dont un quart des salariés est susceptible de partir à la retraite prochainement ». Et d'ajouter que « le vieillissement de la population renforce le potentiel de créations d'emplois d'aide à domicile dans les années à venir ». Dans leur conclusion, les auteurs renforcent l'enjeu en précisant que « les possibilités de prise en charge par les familles tendent à se réduire ». Ils mentionnent également le développement de la médecine ambulatoire et l'inévitable nécessité d'un accompagnement professionnel en lien avec le maintien à domicile des personnes les plus âgées.

Philippe Bourieau et Aurélie Goin annoncent que le métier d'aide à domicile serait celui qui va créer le plus d'emplois à l'horizon 2022. Nous y sommes justement et, manifestement, le message n'a pas été entendu. Aujourd'hui, force est de constater que les difficultés de recrutement ne sont pas levées. Et la très forte augmentation du nombre de personnes très âgées est encore devant nous !



Salaires

Augmenter les rémunérations : pas si simple...



« Augmenter les salaires... », tel est le titre de l'éditorial de Christian Chavagneux, dans le mensuel *Alternatives Économiques* n° 429 de décembre 2022. Pour le directeur de publication, c'est aujourd'hui une nécessité face à la perte de pouvoir d'achat. Cependant, il mentionne « trois erreurs à ne pas commettre ».

La première serait de **mettre en place une indexation automatique de tous les salaires sur le coût de la vie**. Tous les employeurs n'en ont pas la possibilité budgétaire. De toute façon, les salaires peuvent augmenter sans indexation automatique.

La deuxième serait d'**individualiser les rémunérations en tenant compte de la productivité des salariés**. Mais comme le soutient Christian Chavagneux, le salaire est « un contrat social qui s'inscrit dans le collectif ».

La troisième serait d'**augmenter les rémunérations sans toucher aux salaires** – par exemple en recourant à la prime de partage de la valeur, qui est « désocialisée (pas de cotisations), défiscalisée (pas d'impôt sur le revenu) ». Pour l'éditorialiste, celle-ci « contribue à plomber les comptes publics ».

(1) – « Services à la personne : une offre qui se transforme », n° 45 de mai 2017 (4 pages).

Comme on ne peut pas être contre tout, Christian Chavaigneux préconise de **rééquilibrer la politique salariale par « un plafonnement des écarts de rémunération »**. Cette proposition ne peut convenir à tous les employeurs. Supposons une association avec de faibles écarts de rémunération entre les plus hauts et les plus bas salaires ⁽²⁾, une as-

sociation qui n'ait pas les moyens d'augmenter les salaires – au risque sinon de se mettre en réelle difficulté –, quel autre levier possible en dehors de la prime de partage de la valeur ? Celle-ci ne constitue pas un avantage acquis et n'engage pas l'employeur sur les années suivantes...



Démographie

2 552 naissances en Mayenne, de janvier à octobre 2022

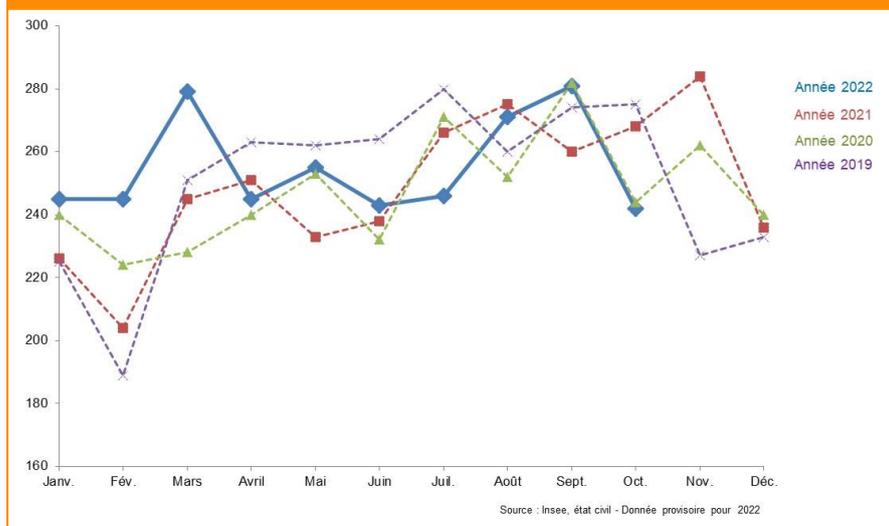
A partir des bulletins de naissance, l'Insee diffuse les naissances domiciliées, par département, pour les dix premiers mois de l'année (estimation provisoire pour 2022).

En Mayenne, 2 466 bébés étaient nés durant les dix premiers mois de 2020 ; exactement le même nombre en 2021 et le chiffre provisoire pour 2022 est d'un total de 2 552 naissances, toujours sur les dix premiers mois (soit 86 de plus que l'année passée).

On constate une diminution des naissances d'octobre 2022 par rapport à octobre 2021 (- 26 naissances). Ce constat est identique en France. En effet, « 1 940 bébés sont nés en moyenne par jour en octobre 2022. C'est 10 % de moins qu'en octobre 2021 et 6 % de moins qu'en octobre 2020, quand l'évolution des naissances n'était pas encore affectée par la pandémie de Covid-19 ».

Il reste à savoir si la situation économique actuelle aura une incidence sur le souhait des couples à fonder une famille...

Évolution du nombre de naissances domiciliées, en Mayenne, de janvier à décembre 2019, 2020, 2021 et de janvier à octobre 2022



Ce 9 décembre : Journée de la laïcité Le CÉAS propose une formation



Les 21 et 22 décembre 2022, le CÉAS propose une formation, gratuite, pour « tordre le cou aux idées reçues » concernant la laïcité...

Partager les valeurs et les principes fondamentaux de la République est une exigence sans cesse renouvelée, à laquelle le plan de formation Valeurs de la République et laïcité entend contribuer depuis 2015.

[S'inscrire ici.](#)

La pensée hebdomadaire

« Toutes les espèces vivantes parviennent à communiquer mais l'homme est le seul à avoir la parole. Qu'est-il en train d'en faire ? Que dire de tous ces débats où l'on ne s'écoute plus mais on s'invective, de la radicalité des propos, des camps qui se créent et des forteresses que l'on érige pour ne plus entendre l'autre (...). La solution est une fois de plus complexe, elle passe par l'exemplarité de nos responsables, des parents vis-à-vis de leurs enfants, par l'éducation au respect... Et peut-être aussi par le silence... Socrate le pratiquait déjà : il écoutait les gens sans dire un mot, les laissant parler jusqu'à ce qu'ils tombent eux-mêmes dans la contradiction de leur propre point de vue... »

Philippe Lemoine,

« On ne supporte plus rien... » (éditorial),
Dimanche Ouest-France du 13 novembre 2022.

(2) – Au CÉAS, en cohérence avec les principes de l'économie sociale et solidaire, l'écart est seulement de 846 euros, par mois, entre le plus haut salaire et le plus bas (coefficient de 1,48).